

**PROTÉGEZ
VOTRE
ENFANT**

**EN VOUS
VACCINANT
CONTRE
LA COQUELUCHE**



Vous avez le projet de fonder une famille, vous allez bientôt être parents, vous venez d'accoucher ou vous allez garder un bébé qui va bientôt naître, c'est le moment de penser à votre vaccination de rappel contre la coqueluche.

Cette vaccination de rappel est importante pour votre enfant afin d'éviter de lui transmettre la coqueluche qui peut avoir de graves répercussions chez les jeunes nourrissons.



Pourquoi ? Se vacciner à l'âge adulte...

- Dans plus de la moitié des cas de nourrissons atteints de coqueluche, la maladie leur a été transmise par leurs parents ou par leurs frères et sœurs.
- Chez le jeune nourrisson lors des premiers mois de la vie, la coqueluche peut être très grave. Elle peut entraîner des difficultés respiratoires, des complications neurologiques, voir le décès.
- Si votre dernier rappel date de plus de 5 ans, vous n'êtes plus suffisamment protégé.

Comment ?⁽¹⁾ Protéger votre bébé...

- Avant l'âge de 6 mois, la protection des nourrissons contre la coqueluche passe par la vaccination des adultes.

Et après ? Six mois...

- Il existe un vaccin efficace et sûr contre la coqueluche. Administré dès 2 mois, votre bébé sera protégé dès l'âge de six mois après avoir reçu les trois doses de vaccin.

Quand ?⁽¹⁾ Se faire vacciner...

- Pour la maman : idéalement vaccination avant la naissance, ou au plus tard peu après l'accouchement. La grossesse est un bon moment pour renforcer votre immunité car vos anticorps contre la coqueluche sont transmis à votre bébé.
- Pour le papa : idéalement pendant la grossesse de la femme ou tout de suite après la naissance, si cela n'a pas été fait.
- Pour l'entourage : frères, sœurs, grands-parents, mamans de jour... : assurez-vous que les adultes qui s'occuperont de votre bébé ou seront en contact avec lui au cours des 6 premiers mois soient vaccinés.

Tant que votre bébé n'a pas terminé sa propre vaccination contre la coqueluche, soit à 6 mois, il est vulnérable. Pour plus d'informations, adressez-vous à votre médecin ou aux médecins pédiatres de l'EHC.